

Descriptif de formation

Mercredi 30 octobre 2024 – 9h00 à 17h00

LPP – Comprendre la prévoyance professionnelle

Thème

La prévoyance professionnelle constitue le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Elle doit permettre aux assurés de maintenir leur train de vie habituel après le départ à la retraite.

Contenu

Bases légales de la Prévoyance professionnelle, cotisations et financement, aperçu des types de prestations, cercle des personnes assurées.

Objectifs

- Se familiariser avec les termes de la prévoyance professionnelle
- Connaître son avoir de vieillesse, le taux technique, les bonifications de vieillesse
- Constitution d'un capital-épargne, accession à la propriété du logement, prestation de libre-passage
- Interpréter correctement son certificat de prévoyance
- Comprendre son règlement de prévoyance

Animation

Jean-Claude Ducry, collaborateur RH et responsable Payroll et assurances sociales, expert aux examens de spécialiste en gestion de personnel / expert en assurances sociales

Public cible

- Toute personne curieuse de découvrir la prévoyance professionnelle
- Toute personne désirant approfondir ses connaissances dans la LPP

Participant.e.s

Limité à 12 personnes

Lieu

Hôtel Alpes et Lac, Place de la Gare 2, 2000 Neuchâtel. Tél. : 032 723 19 19

Inscription

- Jusqu'au 27 septembre 2024 à l'Institut de formation ARC,
Tél. 031 370 21 11 ou sur le site internet www.formation-arc.ch

formation-ARC.Suisse

Frais

Pour les **membres** des fédérations, les frais sont pris en charge de la manière suivante :

- **Syna** : 4 journées de formation/année ;
2 journées de formation pour les retraité.e.s et apprenti.e.s
- **transfair** / transfair Poste : 2 formations/année
- **SwissPersona**: max. CHF 1'000.- /année
- **SCIV**: max. CHF 450.-/année

Pour les **non-membres** : CHF 590.-